

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 24/30**

Le VINGT-DEUX JUILLET de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, MM Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VALLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Corinne LACOSTE à Mme Marie-Laure-BOUCHERET, Mme Nathalie MONTADAT à Mme Véronique HAITCE

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir : M. Jean-Jacques ALMERO

Absents : Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 15 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire CAMAIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 11 Pour : 10 Contre : 1 Abstentions : 0

**Objet : Conventions de reconnaissance de servitude légale et conventions de servitude - SDEHG-Commune pour le renforcement du réseau BT issu du P11 « les Hauts de Goyrans », parcelle A 362, lieu-dit La Maison**

Dans le cadre de la réalisation du renforcement du réseau BT issu du P11 « les Hauts de Goyrans » parcelle A 362, il convient d'établir une convention de reconnaissance de servitude légale entre le SDEHG et la commune, une convention de reconnaissance de servitude DP.ER pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique, une convention de servitude ASD.ER 84 pour l'établissement d'installations électriques souterraines.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- APPROUVE les conventions de reconnaissance de servitude ci-jointes,
- AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions et toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 22 juillet 2024.

Fait à Goyrans, le 22 juillet 2024.

Véronique HAITCE

